



Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 3156
mairie@mortefontaine-oise.fr

Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal

Nombre de membres	11		
Présents	8		
En exercice	11		
Qui ont pris part à la délibération	8		
Date de convocation du conseil municipal	22 avril 2024		
Secrétaire de séance			
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval		X	
Evelyne Laffargue Moreno	X		
Raymonde Lenfant		X	Jacques Fabre
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 avril 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, le Maire.

Délibération 016-2024

Objet : 2022-0652-T - Extension | BT - HTA | SOUTER | Route du Golf CERAM

N°ENEDIS : DC22/222467

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur FABRE, Maire.

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Route du Golf CERAM,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 26 avril 2024 s'élevant à la somme de **66 521,37 € euros** (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de **ORANGE France de 33 676,44 € euros (avec PCT)**
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE:

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de desserte en électricité ~~Route du Golf GRAM~~ en technique **souterraine**

- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux

- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

Pour extrait certifié conforme au registre.



Mortefontaine, le 25 avril 2024
Le Maire, Jacques FABRE